

Date de dépôt : 26 mai 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite M. Alain Charbonnier : concept particulier de la promotion économique de l'office cantonal de l'emploi

Mesdames et
Messieurs les Députés,

En date du 7 mai 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Depuis quelques temps un traiteur offre ses services pour le personnel de l'office cantonal de l'emploi dans l'immeuble du Bouchet, pour ceux et celles qui souhaitent se restaurer sur place à midi.

Cette louable initiative a pourtant un goût amer. Le traiteur en question n'est établi ni à Genève, ni dans le canton de Vaud limitrophe, ni même en France voisine, mais vient de Neuchâtel !

Inutile de dire que le concept de l'Etat de Genève en matière de développement durable est dans ce cas complètement ahurissant, mais celui du développement économique de notre région genevoise complètement bafoué.

Ma question est la suivante :

Il ne s'agit pas de savoir si oui ou non l'entreprise sera remerciée et remplacée par une entreprise de notre canton qui favoriserait par exemple l'embauche de chômeurs de notre canton, mais bien de savoir quand ?

Bien entendu le plus tôt sera le mieux !

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'entreprise concernée ne dispose d'aucun contrat avec l'office cantonal de l'emploi (OCE) et le personnel de la fonction publique est libre de choisir son alimentation, y compris auprès de fournisseurs privés externes de restauration.

Cela étant, dans le cadre de l'instruction de la présente interpellation urgente, le Conseil d'Etat a appris que certaines facilités pratiques avaient été accordées à cette entreprise pour lui permettre de livrer ses repas dans les locaux de l'OCE. Il a été demandé d'y mettre fin.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP